

COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2016

L'an Deux Mille Seize le dix-neuf janvier à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze janvier, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents:

M. Michel PAQUET,

MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSI, MM. Patrick BAILY, Gérard THEIS

<u>Etaient excusés</u>: Michel SCHIBI, Viviane WINTERRATH

<u>Absent avec procuration</u>: Mme Katia GENET-MAINCION à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 7 Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, D.G.S., Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel

FRANCOIS, Directeur grands projets, communication et protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service

Institutionnel

જજ્જ

1. Objet: Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

JANVIER 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	20/01/2016	19 h 00	Commission « Politique Aménagement de l'espace-Développement économique » 1. Plan de communication « développement économique » 1.1 Newsletter 1.2 Rencontres économiques	Petite salle de réunion

			 Les Conventions 1 EPFL Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) et Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ZAC de Hettange-Grande	
Jeudi	21/01/2016	18 h 30	Commission « Politique Sociale » : Réunion annulée et reportée à une date ultérieure 1. Présentation de Pôle Emploi par Monsieur Joseph CUA, directeur de l'agence Pôle Emploi Manom 2. Bilan social 2015 3. Point sur les projets de cuisine centrale, de CIAS et d'unité Alzheimer 4. Mission Locale du Nord Mosellan - « quelles adhésion et représentation ? » 5. Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) 6. Diagnostic social du territoire : présentation de la méthodologie et calendrier d'intervention 7. Proposition d'élaboration d'un plan de communication 8. Calendrier prévisionnel 2016 des réunions de la Commission « Politique sociale »	Petite salle de réunion
Mardi	26/01/2016	9 h 00		sur sites
		17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	27/01/2016	18 h 00	Commission « Culture-Patrimoine » 1- Politique d'aide aux modifications et ravalements de façades : Convention 2016-2017 avec le C.A.U.E 2- Subvention 2016 : Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » 3- Solde subvention 2015 : Association A.V.P 4- Divers a. Recensement artistes du territoire b. Journées Européennes du Patrimoine 2016	Petite salle de réunion
Jeudi	28/01/2016	9 h 00 18 h 00	Commission « Politique Sociale » - Visite des multi-accueils « Les Lucioles » et « Les Frimousses » Réunion de travail de la Commission « Tourisme-Relations Transfrontalières » : préparation des assises du tourisme	sur sites Petite salle de réunion

FEVRIER 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mandi	02/02/2016			Petite salle de
Mardi	02/02/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	réunion

			Réunion de travail du Conseil communautaire -	
			Réflexion sur la Politique assainissement IIIe	Salle du
		19 h 30	partie	Conseil
				Mairie de
Mercredi	03/02/2016	9 h 00	Visite de territoire à Fixem	Fixem
Mercredi	03/02/2016			Salle du
		19 h 30	Réunion de la CLECT	Conseil
				Petite salle de
Mardi	09/02/2016	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. <u>Objet</u>: Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 8 décembre 2015

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau Communautaire en date du 8 décembre 2015.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

3. Objet: Tableau des emplois

Pour information : tableau des emplois établi au 31 décembre 2015.

Emplois permanents

catégorie	cadre d'emplois	grade	temps de travail	créés	titulaires	contractuels
		FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attachés	Attaché	TC	7	4	3
	Attaches	Attaché principal	TC	2	1	1
В	Rédacteurs	Rédacteur	TC	3	1	2
Ь	Neudeteurs	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	TC	6	6	
		Adjoint administratif de 2 ^e classe	TC	12	9	3
С	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 2 ^e classe	17,5 heures	1	1	
	Aujoints auministratiis	Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	TC	1	1	
		adjoints administratif principal de 2 ^e classe	TC	3	2	
		FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieurs	Ingénieur	TC	2	2	
A	ingenieurs	Ingénieur principal	TC	2	2	
		Technicien	TC	3	1	2
В	Techniciens	Technicien principal de 2 ^e classe	TC	3	2	1
		Technicien principal de 1 ^{re} classe	TC	6	4	1
С	Agents de maitrise	Agent de maîtrise	TC	5	5	
C	Agents de maitrise	Agent de maîtrise principal	TC	1		

		Adjoint technique de 2 ^e classe	TC	37	24	8
		Adjoint technique de 2 ^e classe	32,5 heures	1	1	
		Adjoint technique de 2 ^e classe	20 heures	1		
С	Adjoints techniques	Adjoint technique de 1 ^{re} classe	TC	2	1	
		Adjoint technique principal de 2 ^e classe	TC	4	4	
		Adjoint technique principal de 2 ^e classe	32,5 heures	1	1	
		Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	TC	2	2	
		FILIERE ANIMATION				
В	Animateurs territoriaux	Animateur	TC	1		
		Adjoint d'animation de 2 ^e classe	TC	12	10	1
С	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^e classe	28 heures	2	2	
		Adjoints d'animation de 1 ^{re} classe	TC	1		
		FILIERE MEDICO-SOCIALE				
		Puéricultrice de classe normale	TC	3	3	
	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	TC	1	1	
Α		Puéricultrice hors classe	TC	1	1	
	Infirmiers en soins	Infirmier en soins généraux de classe normale	TC	1		1
	généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	17,5 heures	1		
В	Educateurs de jeunes	Educateur de jeunes enfants	TC	9	5	3
	enfants	Educateur principal de jeunes enfants	TC	3	1	1
		Auxiliaire de puériculture de 1 ^{re} classe	TC	15	11	4
		Auxiliaire de puériculture de 1 ^{re} classe	28 heures	1	1	
	Auxiliaires de	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	TC	6	6	
С	puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	28 heures	1	1	
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	24 heures	1	1	
		Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{re}	TC	1	1	
		classe FILIERE CULTURELLE	I C	1	1	
	Attachés de	PILIERE COLTORELLE				
А	conservation du					
	patrimoine	Attaché de conservation	21,5 heures	1		
		TOTAL		166	118	31

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur général des services établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	
Directeur général des services techniques établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	
Directeur général adjoint des services établissements publics 20 000 à 40 000 habitants.	1		
TOTAL	3	2	

Emplois liés à la collectivité et pourvus par la voie du détachement par un fonctionnaire de la collectivité (dans ce cas il est également comptabilisé dans les effectifs permanents sur son grade d'origine)

autres contrats	affectation	nombre
CUI		
(contrat		
unique		
insertion)	MA Lucioles	1
Apprenti	MA Lucioles	1
Apprenti	MA Lutins	1
Apprenti	MA Frimousses	1
Apprenti	MA Touchatouts	1
Apprenti	Finances	1
Apprenti	Bâtiments / STEP (espaces verts)	1
Apprenti	Environnement (collecte)	1
stagiaire rémunéré	Environnement	1
stagiaire rémunéré	Communication et protocole	1
		10

Nombre d'agents en remplacement sur des postes permanents au 31/12/2015 : 6

Le Bureau communautaire prend acte.

4. <u>Objet</u>: Marché « Garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs » - Attribution

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a souhaité souscrire un contrat auprès d'une compagnie d'assurances, contrat qui aura pour objet le remboursement de tout ou partie des sommes soumises à sa charge en application des dispositions législatives réglementaires régissant le statut de ses agents permanents titulaires ou stagiaires.

Aussi, une procédure d'appel d'offres ouvert pour les garanties statutaires au bénéfice de la CCCE a été mise en œuvre.

Conformément aux articles 33-3°al et 57 à 59 du code des marchés publics, un appel d'offres ouvert a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 04/11/2015 au Journal d'Annonces Légales « Le Républicain Lorrain », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 15/12/2015 à 12 h 00.

Le marché se décompose ainsi :

- Offre de base : Garanties statutaires en cas d'accident ou maladie imputable au service, maternité et adoption et décès
- Prestation supplémentaire éventuelle : Garanties statutaires en cas de maladie non imputable au service

Le marché est conclu pour une durée de un an, renouvelable trois fois maximum.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par le service Marchés Publics, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 06 janvier 2016.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, le marché a été attribué au groupement conjoint d'entreprises ayant présenté l'offre la mieux disante, le groupement conjoint GRAS SAVOYE BERGER SIMON / QUATREM à 57041 METZ avec le choix de l'offre de base et de la prestation supplémentaire éventuelle.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 janvier 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché de garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs avec le groupement conjoint GRAS SAVOYE BERGER SIMON/QUATREM à 57041 METZ.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

5. Objet : Règlement interne de la commande publique

Le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifie les seuils applicables aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics.

Ainsi, à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2016, les seuils du Code des Marchés Publics et des décrets d'application de l'ordonnance du 6 juin 2005 sont notamment :

- Pour les marchés de travaux :

Le seuil pour passer un marché en procédure formalisée est de $5\,225\,000 \in H.T.$ au lieu de $5\,186\,000 \in H.T.$

- Pour les marchés de fournitures et de services :

Le seuil pour passer un marché en procédure formalisée est **209 000 € H.T.** au lieu de 207 000 € H.T.

Le règlement interne prévoit également que les procédures formalisées seront applicables aux marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € H.T.

Le règlement interne de la commande publique de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est modifié en conséquence.

Il est donc proposé au Bureau communautaire d'intégrer les nouveaux seuils réglementaires au règlement interne de la commande publique.

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- approuver les modifications du règlement interne ci-annexé intégrant les nouveaux seuils réglementaires et internes à la CCCE et leurs modalités de mise en œuvre, applicables aux élus et au personnel communautaire,
- acter que le présent règlement interne annule et remplace le précédent,
- autoriser le Président à déroger aux seuils internes à la CCCE pour tout projet qui le nécessiterait.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

6. Objet: ERA sur VICC et VIC - Commune de Zoufftgen - rue Principale - avenant n° 03 avec l'entreprise SAG VIGILEC

La présente décision concerne le marché attribué à l'entreprise SAG VIGILEC sise à Jouy-aux-Arches notifié le 10/03/2014, passé après procédure d'appel d'offres ouvert et qui nécessite un avenant.

Il a pour objet d'inclure au marché des prix supplémentaires, d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants :

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire d'accroître certains linéaires dans l'emprise du chantier sur voirie d'intérêt communautaire, notamment sur les réseaux :

- Basse Tension : la pose des câbles réseaux en parallèle a obligé d'accroitre le linéaire de démolition de trottoirs, d'augmenter le linéaire de tranchée, de gaines et câbles posés, puis de facto le linéaire de réfections, de remblais ainsi que le câblage.
- France Télécom : l'ajout des gaines en prévision de la pose de la fibre a nécessité d'accroître le linéaire de démolition de trottoirs, d'augmenter le linéaire de tranchée, de gaines et câbles posés, puis de facto le linéaire de réfections, de remblais ainsi que le câblage.

Par ailleurs, afin d'éviter un trou noir au niveau de l'éclairage de la chaussée sur voirie d'intérêt communal rue Principale, (impasse du fer à cheval) la commune de Zoufftgen, maître d'ouvrage, a décidé de réaliser la pose de consoles supplémentaires aux n° 25 et n° 29 de la rue.

En outre, un candélabre situé au croisement de la rue de la Forêt et de la rue Principale a été déplacé en retrait du carrefour, dans la rue de la Forêt, à la demande de la commune.

L'augmentation de la masse des travaux, telle que décrite ci-dessus, nécessite l'introduction des prix supplémentaires suivants :

- Prix 435***: Ce prix rémunère la fourniture et la pose de console sur façade;
- Prix DEPCANDE : Ce prix rémunère le déplacement d'un candélabre existant au carrefour de la rue de la Forêt et de la rue Principale.

Le montant du marché initial est porté de :

461.421,80 € H.T. (quatre cent soixante et un mille quatre cent vingt et un euros et quatrevingt centimes)

à

499.824,20 € H.T. (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-quatre euros et vingt centimes)

Soit une augmentation totale de 38.402,40 € H.T. correspondant à une plus-value de 8,32 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 03.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier et de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 janvier 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- accepter la passation de l'avenant n° 03 au marché d'ERA sur VICC et VIC Commune de Zoufftgen rue Principale avec l'entreprise SAG VIGILEC,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

7. Objet: Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé/ montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Mondorff	Travaux de sécurisation du coffret électrique extérieur de la mairie	1 646,56 €	0	1 646,56	50 %	823,28 €	823,28 € Soit 50 %
Mondorff	Acquisition de mobilier	3 967,65 €	0	3 967,65 €	50 %	1 983,82 €	1 983,83 € Soit 50%

Volmerange- les-Mines	Création d'un arrêt minute sur le parking du Mille Club	8 206,45 €	0	8 206,45 €	50 %	4 103,22 €	4 102,23 € Soit 50%
Volmerange- les-Mines	Travaux de réfection de la cour d'école - Pose d'une clôture avec portail et portillon	66 306,11 €	0	66 306,11 €	50 %	33 153,05 €	33 153,06 € Soit 50%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

8. Objet: Restaurant « la Petite Carcassonne » : Fixation nouveaux tarifs

Le restaurant La Petite Carcassonne situé à Rodemack est géré en régie directe par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine à la restauration traditionnelle, il convient d'adapter les tarifs pratiqués aux services proposés.

TARIFS DES PRODUITS RESTAURANT "LA PETITE CARCASSONNE"					
Désignation des produits vendus CARTE DES BOIS	Ancien Prix de vente TTC SONS	Nouveau Prix de vente TTC			
Bières					
Bière Pression	2,70 €	2,50 €			
Picon Bière	3,70 €	3,20 €			
Monaco	3,50€	2,80€			
Panaché	2,90 €	2,50 €			
Bière spéciale 1	3,50€	3,50 €			
Bière spéciale 2	4,00 €	4,00 €			

Bière spéciale 3	4,50 €	4,50 €
Bière spéciale 4	5,00€	5,00 €
Apéritifs et digestifs		
Apéritif anisé	3,50 €	3,50€
Apéritif anisé + sirop	4,00€	3,80€
Vin cuit	4,00€	3,80€
Kir vin blanc	5,00€	4,50 €
Kir Champagne	7,00€	8,00€
Coupe Champagne 1	7,00€	8,00€
Coupe Champagne Supérieur	10,00€	12,00 €
Alcool inf. à 35°	4,00€	5,00€
Alcool sup à 35° 1	5,00€	7,00€
Alcool sup à 35° 2	7,00€	9,00€
Alcool sup à 35° 3	9,00€	12,00 €
Vins et champagnes		
Verre de vin 1 blanc	4,00 €	3,50 €
Vin blanc 1 25 cl	6,00€	6,00€
Vin blanc 1 50 cl	9,00€	10,00€
Vin blanc 1 bouteille	15,00€	16,00€
Verre de vin 1 rouge	4,00€	3,50€
Vin rouge 1 25 cl	6,00€	6,00€
Vin rouge 1 50 cl	9,00€	10,00€
Vin rouge 1 bouteille	15,00€	16,00€
Verre de vin 1 rosé	4,00€	3,50€
Vin rosé 1 25 cl	6,00€	6,00€
Vin rosé 1 50 cl	9,00€	10,00€
Vin rosé 1 bouteille	15,00€	16,00€
Vin blanc 2	20,00€	20,00€
Vin blanc 3	25,00 €	25,00€
Vin blanc 4	35,00€	35,00€
Vin rouge 2	20,00€	20,00€
Vin rouge 3	25,00 €	25,00€
Vin rouge 4	35,00€	35,00€
Vin rosé 2	20,00€	20,00 €

Vin rosé 3	25,00 €	25,00 €
Vin rosé 4	35,00 €	35,00€
Champagne 1 Bouteille	40,00€	48,00€
Champagne supérieur	60,00 €	75,00 €
Soft Drinks		
Soft drink Bouteille 33 cl	3,00 €	3,00€
Soft drink jus de fruit Bouteille 25 cl	3,00€	3,00€
Soft drink Canette 33 cl	3,00€	3,00€
Sirop	0,30€	0,30 €
Eaux minérales		
Eau plate 1 bouteille 25 cl	2,00 €	2,00€
Eau plate 1 bouteille 50 cl	3,00€	3,00€
Eau plate 1 bouteille 100 cl	4,00€	4,00€
Eau plate 2 bouteille 25 cl	2,50€	2,50€
Eau plate 2 bouteille 50 cl	3,50€	3,50€
Eau plate 2 bouteille 100 cl	5,00 €	5,00€
Eau pétillante 1 bouteille 25 cl	2,00 €	2,00 €
Eau pétillante 1 bouteille 50 cl	3,00€	3,00€
Eau pétillante 1 bouteille 100 cl	4,00€	4,00€
Eau pétillante 2 bouteille 25 cl	2,50 €	2,50€
Eau pétillante 2 bouteille 50 cl	3,50€	3,50€
Eau pétillante 2 bouteille 100 cl Boissons chaudes	5,00 €	5,00€
Espresso	2,00 €	2,00€
Grand café	2,50€	2,50€
Thé ou infusion	2,50€	2,50€
Chocolat	3,00€	3,00€
Café crème	2,50€	2,50€

CARTE DE LA RESTAURATION			
Glace			
Glace à l'eau	2,00 €	2,00 €	
Crème glacée classique	3,00€	3,00€	
Crème glacée supérieure	4,00 €	4,00€	
Tarte-gâteau			
Part de tarte ou de gâteau	3,50 €	3,50€	
Supplément chantilly	0,50€	0,50€	
Viennoiserie	2,00€	1,50€	
Menus Tarifs Groupes			
Goûter	6,00 €	5,50€	
Petit déjeuner	6,00 €	7,00€	
Forfait 1: entrée+plat ou plat+dessert + 1 boisson (25 cl de vin, soft ou bière) +1 café	15,00 €	15,00 €	
Forfait 2 : entrée+plat ou plat+dessert + 1 boisson (25 cl de vin, soft ou bière) +1 café		16,00 €	
Forfait 3: entrée+plat ou plat+dessert + 1 boisson (25 cl de vin, soft ou bière) +1 café		17,00 €	
Forfait 4: entrée+plat+dessert +1boisson (25 cl de vin, soft ou bière) +1 café	19,00 €	19,00 €	
Forfait 5: entrée+plat+dessert +1boisson (25 cl de vin, soft ou bière) +1 café		20,00€	
Menu communion/fête familiale		25,00€	
Planches			
Planche poisson	12,00 €	12,00 €	
Planche charcuterie	9,00 €	9,00€	
Menu du jour			
entrée + plat ou plat + dessert 1	12,00 €	12,00€	
entrée + plat ou plat + dessert 2		13,00 €	
entrée + plat ou plat + dessert 3		14,00 €	
entrée + plat ou plat + dessert 4		15,00€	

entrée + plat + dessert 5	15,00 €	15,00€
entrée + plat + dessert 6		16,00€
entrée + plat + dessert 7		17,00€
entrée + plat + dessert 8		18,00€
A la Carte		
entrée 1	7,00 €	8,00€
entrée 2	8,00 €	9,00€
entrée 3	10,00 €	10,00€
entrée 4		11,00€
entrée 5		12,00€
entrée 6		13,00€
entrée 7		14,00€
entrée 8		15,00€
entrée 9		16,00€
entrée 10		17,00 €
entrée 11		18,00€
plat 1	15,00 €	15,00€
plat 2	16,00 €	16,00€
plat 3	20,00 €	17,00€
plat 4		18,00€
plat 5		19,00€
plat 6		20,00€
plat 7		21,00€
plat 8		22,00€
plat 9		23,00€
plat 10		24,00€
plat 11		25,00 €
plat 12		26,00€
plat 13		27,00€
plat 14		28,00€
plat 15		29,00€
plat 16		30,00 €
Assiette fromage 1	6,00 €	10,00€

Assiette fromage 1		11,00€
Assiette fromage 1		12,00€
dessert 1	6,00 €	8,00 €
dessert 2	6,00 €	9,00€
dessert 3	6,00 €	10,00 €
dessert 4		11,00 €
dessert 5		12,00 €
MENUS (hors boisson)		
Menu gastronome		30,00 €
Menu soirée spéciale 1 (saint valentin, etc.)		55,00€
Menu soirée spéciale 2 (réveillon, etc.)		70,00 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Tourisme-Relations Transfrontalières » en date du 9 décembre 2015,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'abroger les décisions précédentes relatives à la fixation des tarifs des produits mis en vente à « La Petite Carcassonne »,
- d'approuver et de fixer les tarifs de la carte des boissons et de la restauration ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er février 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

9. <u>Objet</u>: Manifestation sportive communautaire: Tournoi des « Miniladies » organisé par le Tennis Club de Cattenom

Le Tennis Club de Cattenom et la CCCE accueilleront du 04 au 11 février 2016 les meilleures joueuses françaises et étrangères de 12 ans, dans le cadre de l'organisation de la 16e édition du tournoi national et international des « Miniladies ». Cette compétition sportive, inscrite au calendrier de le Fédération Française de Tennis se déroulera comme suit :

- du 4 au 7 février 2016 : tableau de qualification
- du 7 au 11 février 2016 : tableau final simple et tableau final doubles

64 jeunes tenniswomen, nées en 2004 et classées parmi les meilleures compétitrices de leur génération sont attendues à Cattenom.

Pour l'organisation de cette manifestation d'intérêt communautaire dont le budget prévisionnel est estimé à 36 900 € (36 400 € en 2015), le TC Cattenom sollicite une subvention de 11 000 €, représentant 29,81 % du budget de cette manifestation sportive.

Par ailleurs, et pour rappel, le TC Cattenom a sollicité la CCCE lors des 5 dernières éditions des Miniladies pour un montant identique : 11 000 €.

Cette demande remplit les conditions prévues au point n° 2 du règlement de la politique sportive communautaire.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 2 décembre 2015,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 11 000 € au Tennis Club de Cattenom pour l'organisation de l'édition 2016 du tournoi des « Miniladies ».

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

10. <u>Objet</u>: Subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire – acomptes 2016

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire du 13 décembre 2011 visant les critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire, et conformément aux conventions partenariales avec les différentes associations,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2016 aux associations sportives d'intérêt communautaire comme suit :
 - Skate Club Lorrain: 16 218 € soit 70 % de la subvention 2015 d'un montant de 23 169 €;
 - District Basket Club: 6 615 € soit 70 % de la subvention 2015 d'un montant de 9 451 €;
 - Les Dauphins du Cap: 2 676 € soit 70 % de la subvention 2015 d'un montant de 3 824 €.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 8

Abstention: 0 Contre: 0

11. Objet: Divers

- Présentation de la convention de prestations de service entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et le SYDELON

La séance s'achève à 18 h 30.

Le Président Michel PAQUET

Rédacteur : Service Institutionnel Date de rédaction : le 20 janvier 2016